

**ASSURANCE
MALADIE
RISQUES
PROFESSIONNELS**



FORMATIONS SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

SYNTHÈSE

des Formations animées
par la Carsat Centre Ouest

DÉMARCHES/MÉTHODES/OUTILS



FICHE
C1

OBTENIR DES COMPÉTENCES DE BASE EN PRÉVENTION

PUBLIC

- ▶ Toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels et toute personne devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations du réseau Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS.

OBJECTIF

- ▶ Acquérir les connaissances et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels.

DURÉE

- ▶ **3 jours non consécutifs (2 + 1), soit 21 heures.**

FICHE
C2

ANALYSER UN ACCIDENT DE TRAVAIL

PUBLIC

- ▶ Encadrement de proximité.
- ▶ Membres de CSE.
- ▶ Acteurs ou relais de prévention identifiés en entreprise.

PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRE **CB**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail.
- ▶ Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail.
- ▶ Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.

DURÉE

- ▶ **3 jours, soit 21 heures.**

FICHE
C3

RÉUSSIR L'INSTALLATION D'UN RÉSEAU DE VENTILATION

PUBLIC

- ▶ Personnel des services techniques (maintenance, méthodes, travaux neufs, etc.), animateur HSE ou toute personne amenée à exercer une activité en lien avec des réseaux de ventilation (maintenance, réalisation, rédaction de cahier des charges).

OBJECTIFS

- ▶ Rédiger un cahier des charges.
- ▶ Critiquer une offre de prix.
- ▶ Réceptionner une installation de ventilation.
- ▶ Assurer le maintien d'une installation.

DURÉE

- ▶ **2 jours, soit 14 heures.**

FICHE
C4

METTRE EN PLACE UNE COORDINATION SPS EFFICACE SUR LES OPÉRATIONS DE BÂTIMENT

PUBLIC

- ▶ Maître d'ouvrage ayant un projet de construction et travaillant peu ou irrégulièrement avec des coordonnateurs SPS.
- ▶ Chargé d'opérations ou technicien de maîtres d'ouvrage publics ou privés.

OBJECTIFS

- ▶ Comprendre l'intérêt de la coordination SPS.
- ▶ Mettre en place un CSPS sur une opération de construction.
- ▶ Appréhender l'intérêt de la mise en commun des moyens lors de la réalisation de chantiers.

DURÉE

- ▶ **1 jour, soit 7 heures.**

FICHE
C5

RENDRE PLUS EFFICACE LA COORDINATION SPS SUR LES OPÉRATIONS DE BÂTIMENT

PUBLIC

- ▶ Maître d'ouvrage travaillant régulièrement avec des coordonnateurs SPS.
- ▶ Chargé d'opérations ou chargé d'affaires de maîtres d'ouvrage institutionnels publics ou privés.

OBJECTIFS

- ▶ Améliorer la plus-value pour un MOA ayant un coordonnateur SPS sur une opération de bâtiment.
- ▶ Identifier l'intérêt de mettre en commun des moyens lors de la réalisation de chantiers.

DURÉE

- ▶ **1 jour, soit 7 heures.**

FICHE
C6

ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SA FONCTION DE TUTEUR

PUBLIC

- ▶ Personne en situation d'accueillir et d'accompagner des nouveaux en entreprise :
 - soit engagée dans un parcours de formation de tuteurs,
 - soit disposant des compétences et/ou d'une expérience avérée de la fonction tutorale.

PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRE **SPE**

OBJECTIFS

- ▶ Identifier les enjeux en Santé et Sécurité au Travail (S et ST) de la fonction de tuteur.
- ▶ Acquérir des notions en S et ST.
- ▶ Évaluer les compétences et connaissances S et ST du nouveau.
- ▶ Construire le parcours d'acquisition de savoirs/savoir-faire en S et ST du nouveau, l'ajuster si besoin.
- ▶ Transmettre les savoirs/savoir-faire en S et ST du ressort du tuteur.

DURÉE

- ▶ **1 jour, soit 7 heures.**

FICHE
C7

AGIR SUR VOS TAUX DE COTISATION AT/MP : MÉCANISMES DE TARIFICATION ET POLITIQUE DE PRÉVENTION

PUBLIC

- ▶ Directeur, encadrement, responsable administratif et gestion sociale, comptable, responsable des ressources humaines, membre du CSE.

OBJECTIFS

- ▶ Appréhender les principes de réglementation des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- ▶ Connaître les mécanismes de tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- ▶ Connaître l'influence des incitations financières sur le taux AT/MP.
- ▶ Comprendre l'impact des accidents de travail et des maladies professionnelles sur le coût supporté par l'entreprise et mesurer l'apport de la mise en place d'une politique de prévention.

DURÉE

- ▶ **1 jour, soit 7 heures.**



PRÉ-REQUIS

CB

Pré-requis Compétences de Base : Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou avoir suivi la formation "Obtenir des compétences de base en prévention" dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale. Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

FICHE C8

APPRÉHENDER LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS UNE TPE OU PME (EFFECTIF INFÉRIEUR À 50 SALARIÉS)

PUBLIC

- ▶ Décideur.
- ▶ Responsable de site.
- ▶ Responsable d'entreprise.
- ▶ Personne en charge de la prévention en entreprise.

OBJECTIFS

- ▶ Analyser le niveau de prévention de l'entreprise.
- ▶ Améliorer les pratiques de prévention de l'entreprise.

DURÉE

- ▶ 2 jours, soit 14 heures.



SPE

Pré-requis spécifique : voir la fiche détaillée en cliquant sur la formation concernée.

RISQUES SPÉCIFIQUES

FICHE C9

INITIER, PILOTER ET MANAGER SON PROJET DE PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

PUBLIC

- ▶ Chef d'entreprise et/ou d'établissement ou son délégataire.

PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRE SPE

OBJECTIFS

- ▶ Appréhender la problématique TMS.
- ▶ Initier, piloter et manager un projet de prévention des TMS au sein de son établissement dans le cadre du programme « TMS PROS ».
- ▶ Produire une note de cadrage pour le projet de prévention des TMS de son établissement.

DURÉE

- ▶ 1 jour, soit 7 heures.

FICHE C10

IDENTIFIER ET ANALYSER LES SITUATIONS DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

PUBLIC

- ▶ Trois personnes minimum par entreprise dont un représentant du personnel et un représentant de la direction.

PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRES CB

OBJECTIFS

- ▶ Définir les risques psychosociaux.
- ▶ Connaître les effets des risques psychosociaux sur la santé et les conséquences pour l'entreprise.
- ▶ Identifier les éléments du travail liés aux situations de risques psychosociaux.
- ▶ Situer les différentes étapes de la démarche de prévention.
- ▶ Mener des entretiens et des observations de situations de travail.
- ▶ Analyser et synthétiser les éléments recueillis afin d'établir un diagnostic.
- ▶ Proposer et formaliser un plan d'actions.

DURÉE

- ▶ 5 jours non consécutifs (3 + 2), soit 35 heures.



FICHE C11

AGIR SUR LE RISQUE CHIMIQUE

PUBLIC

- ▶ Entreprise utilisant des produits chimiques ou des procédés générant des polluants (poussières, vapeurs, fumées, etc.).
- ▶ Toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels (ex : infirmière, référent santé sécurité, animateur sécurité, personne en charge de la rédaction du DUER, responsable d'établissement, etc.).
- ▶ Toute personne qui assure la gestion de produits chimiques.

NOTA : Le transport et le chargement/déchargement de matières dangereuses ne sont pas abordés par cette formation.

PRÉ-REQUIS SOUHAITABLES CB

OBJECTIFS

- ▶ Mettre en œuvre une démarche participative de maîtrise du risque chimique au sein des entreprises :
 - identification du risque,
 - évaluation et hiérarchisation du risque,
 - recherche et mise en place de solutions de prévention.

DURÉE

- ▶ 2 jours, soit 14 heures.

FICHE C12

PRÉVENIR LE RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE

PUBLIC

- ▶ Dirigeant de l'entreprise ou son représentant désigné en charge de la prévention du risque routier.

PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRES CB

OBJECTIF

- ▶ Acquérir les connaissances permettant de réaliser une évaluation du risque routier et la mise en œuvre du plan de prévention associé.

DURÉE

- ▶ 1 jour, soit 7 heures.

SECTEURS SPÉCIFIQUES

FICHE
C13

PRÉPARER UN CHANTIER ET INTÉGRER L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ À L'AVANCEMENT DU CHANTIER

PUBLIC

- ▶ Chef de chantier et chef d'équipe présents sur le chantier, appartenant à tous corps d'état et toutes tailles d'entreprise.

OBJECTIFS

- ▶ Intégrer les règles de base en hygiène et sécurité à l'avancement du chantier.
- ▶ Se situer par rapport à la préparation de chantier, les points clés de la préparation de chantier.
- ▶ Évaluer la préparation du chantier.

DURÉE

- ▶ 1 jour, soit 7 heures.

FICHE
C14

DÉPLOYER LES FORMATIONS « ÉCHAFAUDAGES » R408 ET/OU R457 DE L'ASSURANCE MALADIE-RISQUES PROFESSIONNELS / INRS

PUBLIC

- ▶ Formateurs rattachés à un organisme de formation ou à une entreprise souhaitant rentrer dans le dispositif d'habilitation Assurance-Maladie Risques Professionnels « Échafaudages ».

OBJECTIF DE FORMATION

- ▶ Détenir les éléments permettant le déploiement des formations « Échafaudage » de l'Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS conformément aux documents de référence et cahiers des charges.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

- ▶ Être capable d'apprécier l'importance de la présence de la prévention des risques professionnels dans les phases théoriques et pratiques de la formation.

DURÉE

- ▶ 1 jour, soit 7 heures.



Ce visuel identifie les formations conformes aux référentiels nationaux élaborés par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie) et l'INRS



POUR CONNAÎTRE LES DATES ET LIEUX DE FORMATIONS, CONSULTEZ LE CALENDRIER

VOTRE CONTACT :

Marie-Françoise Ventanas

 Carsat Centre Ouest
TSA 34809
87048 Limoges cedex

 **05 55 04 36 34**

 marie-francoise.ventanas@carsat-centreouest.fr

